

Discours

Convention de l'UMP sur l'Europe les 23 et 24 septembre 2005

Convention de l'UMP sur l'Europe La Mutualité - vendredi 23 et samedi 24 septembre 2005

POUR L'EUROPE, RÉPÉTER OU INNOVER ?

Nous vivons une crise profonde, politique, économique, morale ; elle n'épargne, à des degrés divers, aucun pays européen. L'Europe est souvent considérée, à tort, comme la cause de tous nos maux. Je crois, au contraire, que construire l'Union européenne est l'un des moyens de retrouver la confiance dans l'avenir. Laisser penser aux Français le contraire est une illusion qui dissimule la nostalgie du passé, l'ignorance de la réalité et surtout le mépris de la vérité.

Mais, face à la mondialisation qui bouleverse les choses, face au défi de l'élargissement de l'Europe, face à l'échec de la Constitution de l'Europe, comment aller de l'avant ? Comment faire en sorte que l'Europe fasse entendre sa voix, se fasse respecter, défende ses intérêts et ses valeurs, sans arrogance mais sans faiblesse ? Pour rendre aux peuples du continent leur fierté d'être Européens, il faut réformer l'Europe, comme il faut réformer la France. Voilà que, depuis le rejet par référendum du traité constitutionnel le 29 mai 2005, le charme est rompu. Soyons sans illusions, le traité constitutionnel a peu de chances de voir jamais le jour et nous allons vivre plusieurs années sous l'empire du traité de Nice. Il faut tout tenter pour reprendre l'initiative.

L'Union est moins victime de son succès, comme on se complait à l'affirmer, que de l'absence de lucidité. Nous ne sommes plus en 1950, un demi-siècle a passé, les pays membres de l'Union ne sont plus six mais vingt-cinq, bientôt vingt-sept, les compétences communautaires débordent du champ commercial vers l'économie, la société, la justice, la sécurité, la défense, la politique étrangère, c'est tout le domaine des sociétés européennes qui est embrassée.

L'avenir et le progrès de l'Europe dépendent de la réponse à une question fondamentale, presque existentielle, et qui est, pour l'essentiel, institutionnelle : est-il possible de progresser au même rythme à vingt-sept pays ou davantage et de vouloir l'intégration européenne dans tous les domaines ? Peut-on envisager une Europe à vocation à la fois économique, commerciale, monétaire, de sécurité, de justice, de respect des droits de l'homme, qui aurait aussi la capacité de prendre des décisions communes et de les faire accepter en matière de politique étrangère ou de défense ?

Construire un ensemble européen unique capable de mener toutes ces actions serait possible, à condition de prendre clairement parti pour une Europe fédérale, système dans lequel le recours à la règle de la majorité serait justifié seulement s'il était mieux tenu compte du poids démographique réel de chaque Etat, ce qui, dans l'état actuel des choses, ne serait pas accepté par beaucoup d'entre eux. Une Union composée de très nombreux Etats ne peut avoir une cohésion forte, nécessaire pour mener de front toutes ces politiques, sans recours au système fédéral. Mais qui est encore prêt à s'engager dans cette voie ? Nul ne veut plus du fédéralisme. Il faut faire le constat de l'impasse que constitue cette voie, et donc inventer une organisation nouvelle, plus souple. Pour le progrès de l'Europe, il faut adopter une autre voie, celle de la diversité, et non plus de l'uniformité. C'est l'objet du rapport intitulé « L'Europe : unité et diversité » que je diffuserai la semaine prochaine et qui contient une analyse et des propositions très concrètes que j'entends vous présenter ici.

Tout d'abord, c'est ma première proposition, s'accommoder, puisqu'on ne peut faire autrement pour un temps, de la structure institutionnelle actuelle à vingt-cinq, demain à vingt-sept, mais en l'améliorant par consensus sans qu'une modification des traités soit indispensable : présidence stable du Conseil européen, déclaration commune sur les valeurs de l'Union, création d'un ministre des affaires étrangères, transparence des travaux du Conseil des ministres, accroissement du rôle des parlements nationaux dans l'élaboration

des normes européennes, reconnaissance du droit de pétition des citoyens européens.

Tout cela concernerait l'Union, socle de droit commun à compétence générale exercée par ses vingt-cinq membres aujourd'hui, vingt-sept demain. Au-delà de ses compétences de droit commun, l'Union à vingt-sept ne pourra pas être une Europe plus ambitieuse, notamment dans le domaine politique et militaire, compte tenu des règles en vigueur pour la prise de décision. En effet, elle doit fonctionner avec deux handicaps qui, à court terme, ne peuvent être supprimés : tout d'abord, les modalités peu satisfaisantes des relations entre la Commission et le Conseil qui engendrent parfois confusion et rivalité ; ensuite la surreprésentation des pays les moins peuplés, inégalité qui ne peut aujourd'hui être corrigée, car plusieurs Etats s'y refuseraient absolument.

Sur ce sujet, disons-le pourtant clairement, il n'est pas raisonnable qu'au sein d'une Commission qui, un jour, sera composée de moins de membres que d'Etats appartenant à l'Union, des pays tels que l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne, la Pologne, la France ou l'Italie ne soient pas nécessairement représentés, et ce au nom d'une conception par trop égalitaire du fonctionnement des institutions européennes. Or c'est ce que prévoit le Traité de Nice.

Je serais favorable à ce que l'on répartisse les Etats les moins peuplés en plusieurs groupes, groupes qui seraient représentés chacun par un commissaire, ce qui permettrait de maintenir la présence des Etats les plus peuplés au sein de cette institution sans accroître inconsidérément le nombre des commissaires.

Il faudrait également redéfinir la pondération des droits de vote au Conseil des ministres européen et rééquilibrer au Parlement européen la représentation de chacun des pays membres de sorte que chaque député européen représente un nombre à peu près équivalent de citoyens. Aujourd'hui, on compte, par exemple, un député allemand pour 830.000 habitants et un député maltais pour 80.000 habitants. Ce n'est pas justifié.

De telles réformes seraient nécessaires mais il est peu probable qu'elles aboutissent dans l'immédiat.

C'est pourquoi, pour surmonter le risque de paralysie de l'Union européenne, il faut, c'est ma deuxième proposition, mettre en place des « coopérations spécialisées » réunissant dans chaque cas les quelques Etats décidés à aller ensemble de l'avant, coopérations qui n'auraient rien d'obligatoire pour tous, mais qui seraient ouvertes à tous. C'est ce que j'avais suggéré il y a plus de dix ans comme le seul moyen de concilier unité et diversité !

J'insiste sur le fait que, contrairement à ce que l'on entend trop souvent, il n'est pas question, selon moi, de constituer au cœur de l'Union un « noyau dur », sorte de club fermé qui préfigurerait une Europe à deux vitesses. Il s'agit de créer des cercles de coopérations d'objets divers et de composition variée, autour de projets concrets, accueillant des pays de toutes les parties de l'Europe.

Cette Europe différenciée a déjà fait preuve de son efficacité dans des domaines aussi importants que l'économie ou la circulation des personnes. Aujourd'hui douze pays européens sont membres de la zone euro, qui reste ouverte à tous les autres Etats de l'Union dès lors qu'ils voudront y entrer et respecteront des critères objectifs. Quant à l'espace Schengen, qui crée une frontière extérieure unique, rappelons que cette initiative de l'Allemagne, du Benelux et de la France fait désormais partie de l'acquis communautaire, ce qui n'a pas empêché le Royaume-Uni et l'Irlande qui ne souhaitaient pas adhérer à cet espace de libre circulation de rester en dehors de ce cercle.

Je propose de persévérer dans cette voie, souple, concrète et pragmatique que j'ai suggéré d'appeler les « coopérations spécialisées ». Nous pouvons, d'ores et déjà, améliorer le fonctionnement de la zone euro en instaurant une meilleure coordination des politiques économiques des pays membres, mais aussi de leurs politiques fiscales et sociales. Sur le modèle de ce que fut, naguère, le « serpent monétaire », on pourrait imaginer que la convergence de ces politiques soit mieux organisée. Dans bien d'autres domaines, pourraient s'instituer ces nouvelles « coopérations spécialisées » entre Etats membres. Je pense notamment à la défense ou à la recherche. L'action engagée par la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne pour résoudre les problèmes posés par le

programme nucléaire iranien témoigne de l'intérêt de cette démarche.

Ces coopérations constitueraient le moteur nouveau de l'Union lui permettant, par l'innovation, de progresser et à terme de se renforcer.

Enfin, troisième proposition, en ce qui concerne les élargissements futurs, il faut durant plusieurs années faire une pause car, avec la Bulgarie et la Roumanie, ce sera 110 millions d'Européens nouveaux qu'il faudra intégrer, pour un coût de vingt milliards d'euros par an environ. Les moyens financiers de l'Union ne sont pas illimités. En outre, on voit bien les difficultés qu'a l'Union à fonctionner du fait de son élargissement. Cela ne signifie pas que nous pouvons nous désintéresser des pays qui nous sont proches, auxquels nous devons nous associer par des contrats de partenariat privilégié.

Ces contrats de partenariats comporteraient un volet politique commun et un volet économique adapté à chacun des pays signataires. La démocratie et l'Etat de droit ne sauraient, en effet, faire l'objet du moindre compromis et ces valeurs doivent être respectées par tous les partenaires privilégiés de l'Union européenne ; elles se traduisent par le respect des frontières et des droits des minorités, préalable indispensable à l'entrée dans l'Union, ainsi que cela résulte du Pacte de stabilité signé en 1995 par cinquante-deux pays à mon initiative. En revanche, il est de bonne méthode d'adapter et de moduler dans le temps le contenu des politiques de partenariat privilégié qui pourront concerner aussi bien les domaines douanier que commercial, judiciaire ou autres...

Ce troisième cercle des partenariats privilégiés serait ouvert non seulement aux candidats à l'adhésion mais également aux voisins de l'Europe qui le souhaiteraient sans être candidats à l'adhésion. En somme, pour les uns ce serait une étape, pour les autres un aboutissement. Quoi qu'il en soit, toute adhésion nouvelle éventuelle devrait, à partir d'aujourd'hui, être subordonnée à la conclusion préalable d'un partenariat privilégié, période durant laquelle la tenue des engagements pris par le pays candidat pourrait être contrôlée par l'Union.

Cette démarche pragmatique des partenariats privilégiés se substituerait aux tentatives, je le crains prématurées, de définir dès aujourd'hui les frontières de l'Europe.

Les institutions de l'Union étant ce qu'elles sont, l'uniformité paralyse, seule la diversité permet le mouvement. Prenons-en acte, et encourageons les membres de l'Union qui le veulent à progresser dans la voie de l'intégration en se regroupant autour de projets communs. Cette Europe nouvelle, l'Europe des cercles, à la fois unie et différenciée, aura pour effet de permettre à l'Union de surmonter ses contradictions et de lui donner l'élan nécessaire au renforcement de son rôle dans le monde.

Mettons de côté le conformisme de l'esprit et les idées préconçues, sachons innover. L'Europe future ne ressemblera pas en tous points à ce qui avait été longtemps imaginé, ses structures seront plus souples et en même temps ses ambitions plus vastes ; seule la diversité lui permettra d'atteindre son but : l'existence, une existence qui vive dans l'esprit des peuples européens et qui soit pleinement reconnue sur le plan international.